



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 24 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 11 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Emile BUCH, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Michel PLEUCHOT, Sandrine BOSCARO,

Excusés : Nathalie COLONEL.

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour :14 Contre :0 Abstention : 0

Délibération n° D_02-24032025

Budget de l'eau : Affectation des comptes de résultat 2024 du budget de l'eau

Après avoir examiné le compte financier unique du budget de l'eau 2024, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de fonctionnement	13 736,19 €
- Un déficit d'exploitation de fonctionnement	0.00 €
- Un excédent d'exploitation d'investissement	111 042.73 €
- Un déficit d'exploitation d'investissement	0.00 €
- Excédent de financement total	124 778.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 288.74 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	10 447.45 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	13 736.19 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	111 042.73 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	13 736.19 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	13 736.19 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Elodie JODAR

Valérie CHALLON

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 24 mars 2025.
Le Maire, Valérie CHALLON.

